



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 1

Date de la convocation : 21 septembre
2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, GOLA Odile, GOHIER Monique, DESIRE Valérie, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, BEUGIN Valérie, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

CHAPUT Clément représenté par V BEUGIN
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GABIGNON Christophe représenté par B CROC

ABSENT : BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : J-Romuald MINEREAU

DELIBÉRATION N°143

Rapporteur : Lydie BARBOTTIN

OBJET : EVEIL SONORE RELAIS PETITE ENFANCE ET CRECHE - Convention Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault

Le conseil municipal est informé de notre partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, autour d'un projet d'éveil sonore.

Depuis l'année scolaire 2014/2015, des enseignants du Conservatoire de musique et de danse Clément Janequin, interviennent au sein du Relais Petite Enfance de Naintré.

Leurs interventions permettent aux enfants de se nourrir, de s'enrichir et favorisent l'écoute, l'expression, la créativité.

C'est aussi pour les professionnels encadrants (éducateurs, auxiliaires de puériculture, agents sociaux, assistantes maternelles) un temps pour s'approprier des possibilités d'activités et ainsi pouvoir les réutiliser selon leurs compétences et leur sensibilité.

Le Conservatoire propose d'intervenir auprès des enfants du RPE et de la Crèche au sein des locaux de la Crèche et du RPE, les mardis de 9h30 à 10h15 puis de 10h30 à 11h15 par groupe de 8 enfants par séance. 14 séances sont organisées en septembre et octobre 2021.

Comme l'année précédente, les assistantes maternelles et professionnels des structures pourront participer à l'atelier chante-éveil qui se déroule au Conservatoire, le mardi de 20h à 21h30 tous les 15 jours (entre le 11 janvier et le 14 juin 2022). Une restitution aura lieu au Conservatoire le samedi 18 juin 2022.

Ces interventions sont consenties à titre gracieux.

La convention prendra fin le 5 juillet 2022.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver la dite convention telle que jointe à la présente délibération.

VU le projet de convention de la CAGC pour l'intervention d'un enseignant du Conservatoire auprès des enfants fréquentant la Crèche et le RPE,

Considérant l'intérêt de ces interventions pour les enfants et les professionnels du RPE et de la Crèche de Naintré,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve la convention entre la CAGC et la commune de Naintré, telle que jointe à la présente, concernant l'éveil sonore du RPE et de la Crèche,
- donne tout pouvoir à M le Maire pour la signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

